

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marianne HUREL à M. Philippe BAUMY, M. Hervé LHOMME à M. Frédéric MURA, Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER, Mme Marie COSTA à M. Gérard HUET.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Madame Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

A été nommé secrétaire : M. Gérard HUET

Objet de la délibération
7 Finances Locales
7121- Budget primitif

2025-009 - Vote du Budget
Primitif Assainissement 2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

4 mars 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif Assainissement de la commune pour l'année 2025.

Dépenses d'exploitation

-Chapitre 011 - Charges à caractère général : 19 900 €

-Chapitre 66 – Charges financières : 9 900 €

-Chapitre 023 – Virement à la section Investissement : 47 930 €

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre section : 160 000 €

Recettes d'exploitation

-Chapitre 70 – Vente de produits finis : 150 000 €

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 87 730 €

Dépenses d'investissement

-Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 64 700 €

-Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 55 500 €

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 87 730 €

Recettes d'investissement

-Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 47 930 €

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 160 000 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-VOTE le budget primitif Assainissement 2025 qui s'équilibre à la somme de 237 730 € en section de fonctionnement et à la somme de 207 930 € en section d'investissement tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Gérard HUET

Le Maire,
Frédéric MURA

